

besought the said Señor Roda to spare me, and, alledging to him some other causes, *in fine*, refused flatly to meddle in the matter with any charge, remaininge redie notwithstandinge with myne owne person and servantes to ymploy my self in suche sorte, when I shoulde see tyme, as it should well appeere to him and the rest of my Lordes of the Counsaill that I did not refuse the charge he offered me, for any feare to looke th'ennemies in the face, which: as they knewe, I hadd donne often at the recovery of the ilandes of Duveland and Schowen and at sundry other tymes, or ells for any want of goodwill to th'advancement of the Kinge's Majesti's service, wherunto I stooode bounde in respect of the relief I have at His Majesti's handes, but for suche causes as *in fine* yt pleased him to allowe of. So nowe I stand at this present withdrawen to this towne of Liere, at liberty, I thanck God, and in good suerty, I trust, with my wyfe and children, lodged by appoinctment as a gentleman of the Courte, and not as a souldior subject to any commaundement further then shall please myself. Wherof I have thought good as before somewhat at large to advertise Your good Lordship to th'end that, yf Your Lordship shall heare any other reporte or vayne discourses of evell tongues touching me or my proceedinges, Your Lordship, understandinge from my self the very truthe, may be hable (yf it lyke yow) to answer for me, as my patrone, in whose favour I repose singuler confidence.

(Record office, Dom. pap., Add., vol. 24, n° 93.)

MMCCVI.

Le prince d'Orange aux lords du Conseil privé.

(MIDDELBOURG, 13 OCTOBRE 1576.)

Lettre de créance pour Jacques Taffin.

Messieurs, Je n'ay jamais doubté de la bonne affection que vous avez porté tant au bien et repos de la Chrestienté que particulièrement à l'avancement de eeste charge que j'ay prise, laquelle m'a semblé tousjours si nécessaire pour le public que pour icelle je n'ay faict aucune difficulté de m'y employer de toute ma puissance, et ne fay aucune doubte (comme n'estant pas aymé de tous, aussi par la conduite et persuasion d'aucuns) que les affaires qui se sont dernièrement présentés entre nous et les Marchans Adventuriers, n'eussent esté grandement enaygries, sinon que par vostre pru-

dence elles eussent esté modérées. Ce que fait que me confiant entièrement en vostre dite prudence, je me suis remis au bon jugement et advis de Sa Majesté et de vous, Messieurs, estant assuré que personne n'y peut voyr plus clair que vous, et que nul en jugera plus équitablement, regardant au bien et à l'avancement du traffic. Pour vous déclarer ceste mienne intention, je vous envoie le S^r Taffin, présent porteur, auquel j'ay donné amples instructions et mémoires, suivant lesquelles, Messieurs, il vous advertira de ce qu'il m'a semblé et me semble estre expédient, remettant néanmoins le tout à vostre décision, laquelle je ne doute de voir estre telle que vous donnerez assez à cognoistre, ayant considéré la nécessité à laquelle nous sommes réduits, que vous aurez aussi esgard à ce que le bien public requiert, qu'aux complaints de quelques particuliers. Et sur ce, vous ayant présenté mes humbles et affectionnées recommandations, je prieray Dieu, Messieurs, qu'il vous vueille longuement conserver en bonne paix et union.

A Middelbourg, ce xiii^e d'octobre 1576.

(Record office, Cal., n^o 958.)

MMMCCVII.

Instructions données par le prince d'Orange à Jacques Taffin.

(FLESSINGUE, 13 OCTOBRE 1576.)

Exposé des différends. — Deux questions restent à résoudre : elles se rapportent à un accord conclu avec les Marchands Aventuriers et à la navigation de l'Eseaut. — En ce qui touche le second point, les navires devraient payer une taxe en Zélande. — Les actes de piraterie seront désormais défendus. — Confiance placée dans la bénignité de la reine qui n'abandonnera point les défenseurs d'une si juste cause.

Mémoires et instructions pour le S^r Jacques Taffin, allant en Angleterre, de ce qu'il aura à dire à Sa Majesté de la Sérénissime Reine ou à son Conseil de la part de Monseigneur le Prince d'Orange et Estats d'Hollande et Zélande.

Premièrement, après avoir baisé très-humblement les mains de Sa Majesté, de la part de Monseigneur le Prince d'Orange, déclarera à Messieurs de son Conseil l'extrême regret et ennui que Son Excellence a receu, entendant que Sa Majesté avoit conceu quelque indignation contre luy et les Estats de Hollande et Zélande.

Et afin que Sa Majesté fusse bien informée à la vérité des affaires et estat de